

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2009

Affichage des décisions en date du 18/12/2009

1. ELABORATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS : APPROBATION DU PLAN

Conformément à la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la commune, en partenariat avec Rennes Métropole, a décidé d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Ce plan a pour objet de fixer les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes ayant des difficultés à se déplacer l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobile.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de la commune.

2. PRESENTATION DU PROJET DE REHABILITATION DE LA FERME DE LA CHAPERONNAIS

Mme BESSERVE et M. TIROT ont présenté le projet de réhabilitation de la Ferme de La Chaperonnais qui accueillera le Centre de loisirs.

3. PRESENTATION DU PROJET DE REALISATION DE JARDINS FAMILIAUX A LA CHAPERONNAIS ET A LA PICONNERIE

Le conseil municipal a pris connaissance du projet d'aménagement de parcelles de terrains pour y implanter des jardins familiaux à partir du Printemps 2010. Le projet prévoit la réalisation de 36 jardins de 90 à 100 m² sur deux sites : la Chaperonnais et la Piconnerie.

4. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT COMMUNAL A LA PROPRETE DES BATIMENTS ET A LA SURVEILLANCE DE CANTINE

Pour être conforme à un emploi du temps modifié suite à la demande d'un agent affecté à la surveillance de cantine, il convient de réduire le taux d'emploi de cet agent.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le taux d'emploi d'un agent.

5. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS AUX ECOLES ET UN AGENT A LA MEDIATHEQUE

Pour être conforme aux emplois du temps modifiés de deux agents affectées à l'école maternelle des Mézières suite aux départs en retraite de deux ATSEM et à l'augmentation du temps de travail d'un agent affecté à la médiathèque, il convient de modifier le taux d'emploi de ces agents.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, sauf concernant l'augmentation du taux d'emploi de l'adjoint du patrimoine, adoptée par 30 voix « pour » et 2 voix « contre » (M. JARRY, Mme RIDARD) :

- **DE MODIFIER** le taux d'emploi des agents concernés.

6. MODIFICATION DE LA REMUNERATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL RESPONSABLE DU SERVICE CULTURE

Suite au départ de l'agent responsable du service culture et au recrutement d'un nouvel agent, il convient de modifier la rémunération de ce dernier eu égard à son expérience.

Le conseil municipal a décidé, par 30 voix « pour » et 2 voix « contre » (M. JARRY, Mme RIDARD) :

- **DE MODIFIER** la rémunération de l'emploi d'attaché territorial responsable du service culture.

7. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS INCOMPLET AU SERVICE DES FINANCES

Un adjoint administratif auxiliaire est aujourd'hui affecté au service des Finances pour palier aux temps partiels des deux autres adjoints administratifs. Suite à la restructuration des pôles, des missions complémentaires ont été affectées à ce service. Il convient donc de pérenniser ce poste en créant un emploi à temps incomplet à 28 H/35^e.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **DE CREER** un poste d'adjoint administratif à temps incomplet au service des Finances

8. PROGRAMME D'ACTION FONCIERE : MAISON DU PONT DU CANAL SITUEE 17 AVENUE D'ARMORIQUE : RACHAT DE LA PROPRIETE

Dans le cadre du projet de restructuration de la Maison du Pont du Canal, Rennes Métropole a accepté que la commune rachète ce bien.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le rachat de la Maison du Pont du Canal au prix de 391 569,95 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique.

9. PARC D'ACTIVITES DE LA RENAUDAIS : VENTE DU LOT N° 6 A MONSIEUR PHILLIPE BOITARD

Dans le cadre de la commercialisation du Parc d'activités de la Renaudais, Monsieur Philippe BOITARD a sollicité l'acquisition du lot n° 6.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la cession du lot n° 6 du Parc d'activités de la Renaudais au prix de 73 700 € HT à Monsieur BOITARD,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le compromis, ainsi que l'acte authentique.

10. DECISIONS MODIFICATIVES 2009 ZA LA RENAUDAIS

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** à des décisions modificatives sur le budget annexe de la ZA DE LA RENAUDAIS.

11. TRAVAUX EN REGIE 2009

Les travaux en régie au titre de 2009 se sont élevés à 4 614.19 € et concernent des travaux réalisés au centre administratif.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le montant des travaux en régie au titre de 2009
- **DE PROCEDER** aux écritures comptables correspondant.

12. FIXATION DES BASES TARIFAIRES 2010 APPLICABLES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX RESTAURATION SCOLAIRE, GARDERIE-ETUDE, HALTE-GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS

Compte tenu du taux d'inflation constaté sur une année glissante, il a été proposé de fixer les bases tarifaires 2010 applicables pour les services municipaux : restauration scolaire, garderie-étude, halte-garderie et centre de loisirs..

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** les bases tarifaires 2010.

13. FIXATION DES TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE, GARDERIE-ETUDE, HALTE-GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS POUR 2010

La commission « Finances, Patrimoine Bâti et Affaires Générales » réunie le 10 décembre 2009, a examiné les tarifs 2010 des services Restauration scolaire, Garderie/étude, Halte-garderie et Centre de loisirs. Ses propositions ont été présentées au conseil municipal.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **DE FIXER** ces tarifs pour une application à compter du 1^{er} janvier 2010,
- **DE FIXER** les tarifs halte-garderie en fonction des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge (tarifs PSU).

14. FIXATION DES TARIFS DES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX POUR 2010

La commission « Finances, Patrimoine Bâti et Affaires Générales », réunie le 10 décembre 2009, a examiné les tarifs des autres services municipaux (marchés, animaux errants, buses, locations de salles, plan d'occupation des sols, photocopies, utilisation du Domaine public et service inhumations). Ses propositions ont été présentées au conseil municipal.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **DE FIXER** ces tarifs qui prendront effet au 1^{er} janvier 2010.

15. FINANCES : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Avant le vote du budget, le conseil municipal est amené à procéder à un débat d'orientations budgétaires basé sur une analyse financière rétrospective et prospective.

Le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires présentées.

16. GESTION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 8

Une enquête publique s'est déroulée en mairie du lundi 5 octobre 2009 au vendredi 6 novembre 2009 sur le projet de modification n° 8 du Plan d'Occupation des Sols. Le projet de modification porte sur trois points :

- Adaptation du zonage du POS sur le secteur Nord de la Basse Renaudais afin de permettre son ouverture à l'urbanisation ;
- Adaptation du zonage NC au lieu-dit La Piconnerie et au lieu-dit La Chaperonnais afin de permettre la réalisation des jardins familiaux ;
- Correction de l'erreur matérielle figurant à l'article 13-2 relatif aux plantations sur la zone US et l'alignement de la règle sur les dispositions existantes dans les autres zones du règlement du POS.

Le conseil municipal a décidé, par 31 voix « pour » et 1 voix « contre » (Mme LECERF-DUTILLOY) :

- **D'APPROUVER** la modification n° 8 du Plan d'Occupation des Sols,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

17. URBANISATION DU SECTEUR DE LA BASSE RENAUDAIS : AUTORISATION DE DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER SUR LA PARTIE NORD

Dans le cadre de l'urbanisation du secteur de la Basse Renaudais, il convient de déposer une demande de permis d'aménager sur la partie Nord. Le projet prévoit la réalisation de 70 logements environ dans cette partie.

Le conseil municipal a décidé, par 31 voix « pour » et 1 voix « contre » (Mme LECERF-DUTILLOY) :

- **D'APPROUVER** le projet d'urbanisation du secteur Nord de la Basse Renaudais,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer la demande de permis d'aménager correspondante.

18. URBANISATION DU SECTEUR DE LA BASSE RENAUDAIS : DENOMINATION DES VOIES

Dans le cadre de l'urbanisation du secteur de la Basse Renaudais, il convient de dénommer les voies qui desserviront les différents programmes.

Le conseil municipal a décidé, par 31 voix « pour » et 1 voix « contre » (Mme LECERF-DUTILLOY) :

- **DE DENOMMER** les voies qui seront réalisées dans le cadre de l'urbanisation du secteur de la Basse Renaudais.

19. URBANISME : REALISATION DE JARDINS FAMILIAUX SUR LES SITES DE LA CHAPERONNAIS ET DE LA PICONNERIE : AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Convaincue de l'intérêt croissant que peuvent représenter les jardins familiaux dans le cadre d'une politique communale, la municipalité souhaite en réaliser 36 jardins sur les sites de la Piconnerie et de la Chaperonnais. Les plans de composition établis font ressortir :

- Sur le site de la Piconnerie : création de 12 jardins familiaux de 80 à 90 m² comprenant des abris regroupés au centre par 4. Un parking sera aménagé à l'entrée du site ;
- Sur le site de la Chaperonnais : création de 24 jardins familiaux de 100 m² environ comprenant des abris regroupés au centre par 4. Les jardins seront localisés au plus proche du verger en raison de la présence d'une zone humide plus au nord et de la nécessité de maintenir le cône visuel existant.

Compte tenu de la réglementation existante en matière de construction, il revient à la commune de déposer un permis de construire pour l'édification de 3 abris sur le site de la Piconnerie et un permis de construire pour l'édification de 6 abris sur le site de la Chaperonnais.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire correspondantes et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

20. ALIMENTATION EN GAZ DU PROGRAMME VILLA CANTALINA : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GAZ DE FRANCE POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION

Dans le cadre de la réalisation de la Villa Cantalina « allée Jean Sébastien Bach », il convient de consentir à GAZ DE FRANCE une servitude de passage d'une canalisation pour réaliser l'alimentation en gaz de ce programme.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de servitude pour le passage d'une canalisation dans le cadre de l'alimentation en gaz du programme Villa Cantalina.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention.

21. REALISATION DU PARC PAYSAGER DES MEZIERES : FOURNITURE ET POSE D'UNE PASSERELLE PIETONNE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE

Dans le cadre de la réalisation du Parc paysager des Mézières, le conseil municipal prendra connaissance du résultat de la consultation des entreprises portant sur la pose et la fourniture d'une passerelle piétonne.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine l'attribution d'une subvention.

22. DECLASSEMENT DE LA RD 3175 : CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN AVEC LA COMMUNE DE CHEVAIGNE

Dans le cadre du déclassement de la RD 3175 (ex RD 175), la commune de Chevaigné a proposé d'assurer la gestion et l'entretien des sections de la voie situées à la fois sur la commune de Betton et sur la commune de Chevaigné.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention ayant pour objet de définir les conditions de gestion et d'entretien de la RD 3175 par la commune de Chevaigné.

23. PROROGATION DES CONVENTIONS AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE

La convention avec l'école de musique arrive à échéance au 31 décembre 2009. Un groupe de travail sera constitué en janvier pour réfléchir à l'actualisation de la convention.

Dans cette attente, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **DE SIGNER** la convention en l'état en prorogeant jusqu'au 31 décembre 2010.

24. FEST-NOZ DE PRINTEMPS : ORGANISATION ET FIXATION DES TARIFS D'ENTREE

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la ville de BETTON organise le fest-noz de Printemps le samedi 20 mars 2010. Les groupes Pennou Skoulm et Déomp ont d'ores et déjà accepté de jouer à cette occasion

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats avec les prestataires
- **DE FIXER** les tarifs d'entrée, en s'inspirant des tarifs de 2009 (plein tarif à 6 € et tarif réduit à 4 €) et en élargissant la gratuité au moins de 15 ans.

25. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N'AYANT PAS DONNE LIEU A PREEMPTION

- Les Pierres - rue du Vau Chalet, parcelle cadastrée section BE n°513, répondu le 06/11/2009
- Les Pierres - rue du Vau Chalet, parcelle cadastrée section BE n°514, répondu le 06/11/2009
- 42 rue Jacques Cassard, parcelle cadastrée section AE n°118, répondu le 06/11/2009
- 37 avenue d'Armorique, parcelle cadastrée section AI n°125, répondu le 06/11/2009
- 72 rue du Vau Chalet, parcelle cadastrée section BC n°323 et 325, répondu le 06/11/2009
- 72 rue du Vau Chalet, parcelle cadastrée section BC n°323, répondu le 06/11/2009
- Les Pierres, rue du Vau Chalet, parcelle cadastrée section BE n°515, répondu le 06/11/2009
- 1 rue des Narcisses, parcelle cadastrée section AT n°98, répondu le 10/11/2009
- 18 rue de Rennes, parcelle cadastrée section AS n°360, répondu le 19/11/2009
- 4 rue des Tilleuls, parcelle cadastrée section AS n°200, répondu le 19/11/2009
- 4 allée des Goélands, parcelle cadastrée section AK n°150, répondu le 19/11/2009
- 1 rue de la Robinais, parcelle cadastrée section AN n°30, répondu le 20/11/2009

26. DECISIONS DU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

- Ouverture de crédit de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne
- Restructuration de la Maison du Pont du Canal : travaux de couverture : attribution du marché à l'entreprise A.S.M. pour un montant de 30 812,19 € HT
- Restructuration de la Maison du Pont du Canal : travaux de démolition intérieure : attribution du marché à l'entreprise SCHMITT pour un montant de 20 176,00 € HT

27. LECTURE DE LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE CONCERNANT LE VŒU EMIS PAR LES PRODUCTEURS LAITIERS

28. REMERCIEMENT

- Remerciement de l'association Gavroche quant à son intervention au salon du jouet